

Conditions Générales de Vente CSW

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de régir les termes et conditions ainsi que les modalités selon lesquelles la Sarl Belinda Tempier communication fournit ses services à ses clients via la solution CSW, ci-après désignée le PRESTATAIRE. Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur les informations commerciales affichées sur le site creer-unsiteweb.fr, celles-ci pouvant être amenées à être modifiées à tout moment et sans préavis, ou sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document.

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

« PRESTATAIRE » désigne CSW, marque de la société Belinda Tempier Communication, SARL au capital de 10 500 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus sous le numéro 828 086 918, dont le siège social est situé 207 Rue Henri Vadon - 83600 Fréjus.

« CLIENT » désigne toute personne physique majeure ou personne morale, sollicitant les services du PRESTATAIRE. La personne ou l'entreprise signataire des présentes Conditions Générales de Vente (signature accompagnée de la mention BON POUR ACCORD sur le devis) se porte garante du paiement de la facture même si celle-ci doit être établie au nom d'un tiers.

ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le PRESTATAIRE propose des services de création, réalisation, refonte de site internet, interventions informatiques sur le CMS WordPress (installation de WordPress, configuration et optimisation de site) et maintenance de site internet.

Le CLIENT est informé sur le devis des Conditions Générales de Vente et peut les consulter à tout moment sur le site internet du PRESTATAIRE à l'adresse <https://creer-unsiteweb.fr/conditions-generales-de-vente/>. En conséquence, toute commande passée par le CLIENT pour le compte du PRESTATAIRE emporte acceptation et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 3 – NOM DE DOMAINE ET HÉBERGEMENT

Les prestations de création ou de refonte de site internet s'entendent hors achat de nom de domaine et hors hébergement, ceux-ci étant à la charge du CLIENT. Le PRESTATAIRE peut proposer au CLIENT de contracter chez son partenaire, mais le CLIENT est libre du choix de son fournisseur.

ARTICLE 4 – DROIT DE PUBLICITÉ

4.1. Références

Le CLIENT autorise le PRESTATAIRE à citer son nom et sa dénomination sociale ainsi que son URL, les copies d'écran de ses pages Web, à titre de références pour la promotion commerciale du PRESTATAIRE.

Le CLIENT est informé qu'un lien vers son site sera réalisé depuis le site du PRESTATAIRE. Cela aura pour effet d'augmenter sa visibilité dans les moteurs de recherches. Le CLIENT peut s'opposer à cette mesure par simple courrier adressé au PRESTATAIRE.

4.2. Mention bas de page

Le CLIENT s'engage à faire figurer en bas de chaque page de son site internet la mention discrète « Site réalisé par CSW» éventuellement accompagné d'un lien pointant vers <https://creer-unsiteweb.fr/> et d'un logo CSW.

ARTICLE 5 – CAHIER DES CHARGES ET DEVIS

5.1. Cahier des charges

Il est conseillé au CLIENT de remettre au PRESTATAIRE un cahier des charges du site internet qu'il souhaite faire réaliser et le compléter de la façon la plus détaillée possible. Dans le cas où le client n'aurait pas fourni de cahier des charges, la configuration retenue du site et ses fonctionnalités feront office de cahier des charges. Toute modification du cahier des charges entraînera la création d'un devis supplémentaire.

5.2. Devis « Réalisation ou refonte de site internet »

Le devis est effectué gratuitement par le PRESTATAIRE, soit à partir du cahier des charges remis par le CLIENT, soit à partir des échanges entre le CLIENT et le PRESTATAIRE, et ce sans engagement pour le CLIENT, sauf cas particulier mentionné par écrit sous forme de mail au CLIENT, notamment lorsque le devis entraîne un travail de recherche.

Le devis est envoyé par mail au CLIENT au format PDF. L'acceptation du devis implique une bonne compréhension de ce document par le CLIENT.

Le devis est valable un (1) mois à compter de sa date d'émission et n'engage pas le CLIENT tant que celui-ci n'a pas confirmé avoir accepté l'offre proposée. Passé ce délai, le PRESTATAIRE est autorisé à modifier le prix. Les prix convenus verbalement ou publiés sur le site internet <https://creer-unsiteweb.fr/> n'engagent le PRESTATAIRE que s'ils ont été confirmés par une offre écrite par PDF ou par mail.

En cas d'acceptation, le CLIENT devra signer le devis PDF (signature en ligne ou bien papier), apposer la date et la mention manuscrite « BON POUR ACCORD ». Tout devis signé par le CLIENT vaut Bon de commande. Le devis signé doit être envoyé par mail au

PRESTATAIRE avec le règlement de l'acompte, par virement ou par chèque, d'un montant de 60 % de la somme totale, sauf autres conditions mentionnées dans le devis.

Le devis accepté et signé par le CLIENT engage les deux parties.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de refuser une commande avec un client pour lequel il existerait un litige concernant le règlement d'une commande antérieure.

5.2.1. Modalités d'acceptation électronique

Dans le cas d'une signature électronique du devis, le CLIENT reconnaît que son consentement est manifesté par le clic sur le bouton « J'accepte » ou par la signature électronique apposée sur le document PDF envoyé par le PRESTATAIRE.

Cette acceptation électronique a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite et constitue une preuve au sens de l'article 1366 du Code civil.

Les registres informatisés conservés dans les systèmes d'information du PRESTATAIRE seront considérés comme des preuves de communication et d'envoi des devis par le PRESTATAIRE.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU CLIENT

6.1. Fourniture des codes d'accès

Le CLIENT s'engage à fournir au PRESTATAIRE l'ensemble des informations requises pour assurer l'exécution des services prévus dans le présent contrat et, le cas échéant, les codes d'accès à son serveur d'hébergement afin que le PRESTATAIRE puisse procéder à l'installation du site internet et intervenir pour la maintenance de ce site.

6.2. Fourniture des contenus

Le CLIENT s'engage à fournir tous les éléments de textes, images, vidéos et sons nécessaires à la réalisation du contrat et à collaborer avec le PRESTATAIRE en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par le PRESTATAIRE via l'espace drive qui lui sera consacré. La livraison du site intervient 10 jours après la réception de la totalité des contenus.

Si les contenus sont réalisés par le PRESTATAIRE, le CLIENT s'engage à se tenir à disposition du PRESTATAIRE pour échanger sur lesdits contenus et les valider.

6.3. Délai de fourniture des contenus

Le CLIENT s'engage à fournir au PRESTATAIRE, sous un délai de 10 jours après la date de l'acceptation de l'offre, tous les éléments nécessaires à la réalisation du devis accepté.

La livraison interviendra dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la totalité

des contenus.

6.4. Propriété intellectuelle

Le CLIENT doit impérativement s'assurer qu'il est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents à ces éléments ainsi qu'aux autres documents de toute nature présents sur son site internet et que les ressources fournies ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

Le CLIENT est informé que les publications constituent notamment des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1er et 2ème du Code de la Propriété Intellectuelle. Le CLIENT s'engage en conséquence à faire figurer sur les pages de son site internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des textes et/ou images reprises et à effectuer toutes les demandes nécessaires, conformément à la loi française en vigueur.

Le CLIENT s'engage à ne fournir au PRESTATAIRE que des documents réels et représentatifs de son entreprise et non des ressources en provenance de la concurrence.

6.5. Collaboration active

Le CLIENT s'engage à collaborer activement avec le PRESTATAIRE en lui fournissant dans les délais utiles les informations et documents nécessaires à la bonne exécution du contrat. Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans l'exécution des travaux dû au non respect de cet engagement par le CLIENT.

6.6. Sauvegarde des contenus

Le CLIENT s'engage à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources fournies au PRESTATAIRE qui ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte lors de modification du site internet par le PRESTATAIRE ou par toute autre personne.

6.7. Informatique et Libertés

Le CLIENT s'engage à respecter les dispositions relatives aux mentions légales obligatoires à insérer sur son site internet en vertu de la loi du 30 septembre 1986 modifiée et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

6.8. Paiement

Le CLIENT s'engage à régler les sommes dues dans les délais indiqués à la commande.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

Dans le cadre d'une obligation de moyen dans l'exécution du contrat, le PRESTATAIRE s'engage à :

- Concevoir et mettre en ligne le site internet, conformément au devis accepté par le CLIENT ;
- Apporter tout le soin nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité ;
- Informer régulièrement le CLIENT sur l'avancée de la réalisation du contrat ;
- Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat ;
- Assurer la confidentialité des informations hébergées et à ne les communiquer à aucun tiers, même si le présent contrat arrive à son terme ou se trouve résilié.

ARTICLE 8 – COMMANDE

8.1. Conclusion du contrat

Le CLIENT reconnaît avoir reçu du PRESTATAIRE toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire le contrat. Ainsi, les choix effectués par le CLIENT lors de sa commande ou ultérieurement demeurent sous son entière responsabilité.

Le contrat est considéré comme conclu à réception du devis signé par le CLIENT avec la mention manuscrite « BON POUR ACCORD » et de l'acompte. Le début des travaux ne sera enclenché qu'après encaissement de l'acompte.

8.2. Choix du thème (aspect graphique du site)

Une fois la commande passée par le CLIENT, le PRESTATAIRE lui propose une sélection de thèmes en adéquation avec le cahier des charges ou selon le projet détaillé par le CLIENT lors des échanges avec le PRESTATAIRE. Le choix du thème est réalisé en concertation avec le CLIENT. Tout changement ultérieur pourra faire l'objet d'une estimation du temps supplémentaire destiné à la recherche et aux modifications du contenu déjà intégré. Le positionnement des différents éléments est soumis aux caractéristiques du thème choisi par le CLIENT qui devra s'assurer que celui-ci correspond à ses besoins présents et futurs.

8.3. Installation sur le serveur d'hébergement

Le PRESTATAIRE installe les fichiers et la base de données WordPress sur l'hébergement proposé par le PRESTATAIRE sauf en cas d'opposition du CLIENT.

8.4. Intégration des contenus

Le PRESTATAIRE procède à l'installation et la configuration du thème et de plugins premium ainsi qu'à la mise en place de l'arborescence et à l'intégration des textes, images, vidéos, etc... fournis par le CLIENT ou, si le devis l'indique, par le PRESTATAIRE.

8.4.1.

Le CLIENT est tenu de relire très attentivement ses textes avant de les transmettre au PRESTATAIRE (orthographe, majuscules, singulier/pluriel, tournures de phrases...). À la livraison du site internet, si les modifications demandées par le CLIENT sur les textes s'avéraient importantes, le PRESTATAIRE se réserve le droit de facturer un supplément au prorata du temps supplémentaire passé, après en avoir averti le CLIENT par mail.

8.4.2.

Dans le cas où le contenu est créé par le PRESTATAIRE, Le CLIENT est tenu de relire très attentivement les textes créés par le PRESTATAIRE avant de les valider (contenus, orthographe, majuscules, singulier/pluriel, tournures de phrases...). À la livraison du site internet, si les modifications demandées par le CLIENT sur les textes s'avéraient importantes, le PRESTATAIRE se réserve le droit de facturer un supplément au prorata du temps supplémentaire passé, après en avoir averti le CLIENT par mail.

8.4.3.

Dans le cas où des modifications, retouches et autres prestations prévues au devis devaient engendrer un temps de réalisation excessif par rapport au délai normalement nécessaire, comme par exemple l'exploitation des fichiers et documents fournis par le CLIENT, une majoration au tarif horaire sera appliquée au prorata du temps passé.

8.5. Extensions et plugins

Le PRESTATAIRE intègre les modules, extensions et plugins nécessaires et en conformité avec le cahier des charges (formulaire, diaporama, préparation au référencement, etc...). Certains plugins sous licence payante peuvent être utilisés et sont inclus dans le devis. Les versions des plugins, composants et modules installés sont récentes.

8.6. Livraison et achèvement des travaux

Le PRESTATAIRE informera le CLIENT par mail de la mise en ligne du site internet. Le mail de mise en ligne signifiera l'achèvement des travaux.

8.7. Modifications post-livraison

8.7.1. Validation préalable à la mise en ligne

Le CLIENT s'engage à effectuer une vérification minutieuse des contenus avant la mise en ligne. La validation du site par le CLIENT avant sa mise en ligne atteste qu'il reconnaît que le site est conforme à ses attentes et au cahier des charges convenu.

8.7.2. Modifications mineures (incluses dans la prestation initiale)

À titre exceptionnel, durant les 30 jours suivant la mise en ligne, le CLIENT peut demander des modifications mineures, limitées à :

- Corrections typographiques et orthographiques (dans la limite de 10 corrections) ;
- Ajustements mineurs de mise en page n'impliquant pas de modification structurelle ;
- Remplacement d'images ou de textes courts (paragraphe de moins de 400 caractères) sans changement de structure ;
- Correction des liens hypertextes défectueux.

8.7.3. Modifications majeures et dépassement du délai

Sont considérées comme modifications majeures, faisant l'objet d'une facturation supplémentaire :

- Toute modification dépassant en nombre ou en nature celles définies au point 8.7.2 ;
- Ajout ou suppression de sections ou de pages ;
- Modification de la structure ou de l'arborescence du site ;
- Ajout de nouvelles fonctionnalités non prévues au devis initial ; ● Refonte graphique partielle ou totale.

Après expiration du délai de 30 jours suivant la mise en ligne, toute demande de modification, qu'elle soit mineure ou majeure, fera l'objet d'une facturation supplémentaire selon les tarifs en vigueur.

Le PRESTATAIRE établira un devis pour toute demande de modification facturable.

ARTICLE 9 – DÉLAI DE RÉTRACTATION

9.1 – Droit de rétractation entre professionnels (Loi Hamon)

Conformément à l'article L221-3 du Code de la consommation, le droit de rétractation de quatorze (14) jours calendaires ne s'applique entre professionnels que si les trois conditions suivantes sont réunies :

1. Le contrat est conclu hors établissement (signature en dehors des bureaux du Prestataire).
2. L'objet du contrat n'entre pas dans le champ de l'activité principale du Client.
3. Le Client emploie un nombre de salariés inférieur ou égal à cinq (5).

À défaut de remplir l'une de ces conditions, la commande est ferme et définitive dès sa signature.

Si le Client remplit ces conditions, il dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation auprès du Prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception, en utilisant le formulaire de rétractation joint au contrat ou sur papier libre exprimant sans ambiguïté sa volonté de se rétracter. En cas d'exercice de ce droit, le contrat de prestation ainsi que le contrat de financement (Locam) associé seront annulés sans frais.

9.2 – Demande d'exécution anticipée de la prestation

Le Client est informé que, conformément à l'article L221-25 du Code de la consommation, s'il souhaite que la réalisation du site internet débute avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, il doit en faire la demande expresse au Prestataire sur le bon de commande ou par tout autre support durable.

- **Païement des travaux engagés** : Si le Client exerce son droit de rétractation alors que l'exécution de la prestation a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation, il restera redevable envers le Prestataire d'un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter. Ce montant est proportionnel au prix total de la prestation convenu dans le contrat.
- **Renonciation au droit de rétractation** : Si la prestation de création de site internet est intégralement exécutée (mise en ligne définitive et livraison des accès) avant la fin du délai de 14 jours, et que le Client a donné son accord préalable exprès pour le début des travaux et sa renonciation au droit de rétractation, celui-ci ne pourra plus être exercé.

ARTICLE 10 – MODIFICATION OU ANNULATION DE COMMANDE

Toute modification ou annulation de prestation par le CLIENT donnera lieu à un mail de confirmation de la part du PRESTATAIRE.

10.1. Modification

La prestation comprend uniquement les services spécifiés dans le devis et approuvés par le CLIENT. Aucun devis ne peut être modifié sans l'accord express de chacune des deux parties. Toute modification ou ajout ultérieur apporté au devis initial fera l'objet d'un nouveau devis et/ou d'une nouvelle facturation.

Toute modification de devis demandée par le CLIENT et approuvée par le PRESTATAIRE pourra donner lieu à des délais de livraison supplémentaires.

10.2. Annulation (hors service de maintenance et hébergement)

En cas d'annulation des services du PRESTATAIRE par le CLIENT après la signature et la réception du devis/Bon de commande et avant le démarrage des travaux, un pourcentage d'un montant de 30 % du montant total de la facture sera demandé à titre de dommages et intérêts et de compensation pour services rendus.

En cas d'annulation des services du PRESTATAIRE par le CLIENT pendant la réalisation des travaux, le PRESTATAIRE se réserve le droit de retenir une somme au prorata des

travaux effectués.

ARTICLE 11 – DÉLAIS DE LIVRAISON

11.1. Planning

La durée de réalisation de la prestation sera évaluée lors de l'étude préalable, avec si possible un planning convenu en commun accord entre les parties lors de la phase d'élaboration du cahier des charges.

Toute modification du fait du CLIENT apportée postérieurement à la signature du devis et ayant pour conséquence un surcroît des charges et un allongement du temps prévu initialement fera l'objet d'une réévaluation des délais de livraison.

Les délais de livraison indiqués sur le site internet <https://creer-unsiteweb.fr/> ne sont donnés qu'à titre indicatif et sur la base de l'expérience. Le PRESTATAIRE s'engage à respecter au mieux le délai annoncé et à informer régulièrement le CLIENT de l'avancée des travaux.

11.2. Retard de livraison

Le délai de livraison ne dépend pas uniquement du PRESTATAIRE mais du CLIENT à qui il appartient de fournir les éléments nécessaires à la réalisation des travaux (documents, codes d'accès au serveur d'hébergement, etc...). Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas de retard occasionné par le CLIENT par suite de transmission insuffisante ou tardive de ces éléments.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de suspendre toute commande dans l'attente des éléments du CLIENT devant figurer dans le cadre de celle-ci, sans préjudice ni contrepartie financière et sans que cela ne constitue motif de résiliation de la commande.

Dans le cas où le CLIENT mettrait un temps anormalement long à fournir les éléments nécessaires à la bonne exécution du contrat, le PRESTATAIRE se réserve le droit d'éditer une facture intermédiaire pour les travaux déjà réalisés.

Les retards de livraison ne peuvent justifier l'annulation de la commande par le CLIENT, ni donner lieu au paiement de dommages et intérêts, indemnités ou pénalités.

11.3. Devis de « mise à jour »

Dans le cadre d'un devis de mise à jour demandé par le CLIENT, comme l'ajout de textes, de pages, d'articles ou de fonctionnalités, le PRESTATAIRE interviendra dans un délai de cinq (5) jours ouvrés après la réception des éléments, sauf en cas de fermeture exceptionnelle. Toute mise à jour est à régler avant le commencement des travaux, avec édition de la facture acquittée à l'achèvement des travaux.

ARTICLE 12 – GARANTIE

La garantie ne porte que sur les prestations décrites dans le contrat/devis signé et accepté par le CLIENT.

12.1. Vérification de la commande

Le CLIENT doit vérifier le bon fonctionnement de son site internet dès la mise en ligne officielle et transmettre au PRESTATAIRE les dysfonctionnements constatés.

Le PRESTATAIRE s'engage à remédier à tout problème de fonctionnement résultant d'un défaut de conception ou d'exécution de ses prestations.

Toutefois, l'obligation de garantie du PRESTATAIRE est exclue dans les cas constatés de dysfonctionnements suivants :

- dus à une mauvaise utilisation du CLIENT ;
- suite à une intervention du CLIENT ou d'un tiers autre que le PRESTATAIRE ;
- correspondants à une clause de non responsabilité des présentes Conditions de Vente ;
- suite à une négligence, à un défaut de gestion ou de maintenance du CLIENT.

12.2. Délai de garantie

Le CLIENT dispose de quinze (15) jours à compter de la mise en ligne officielle de son site internet, et/ou de la livraison d'une prestation annexe, pour faire jouer la présente garantie en cas de dysfonctionnement constaté.

ARTICLE 13 – CONTRAT DE MAINTENANCE ET HEBERGEMENT

13.1. Champ d'application

Le CLIENT reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu du PRESTATAIRE toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement de maintenance de son site internet en connaissance de cause.

La maintenance n'assume que les mises à jour des produits installés et ne concerne que le site internet dont les noms de domaine sont précisés dans le contrat.

La maintenance comprend :

- la mise à jour régulière du CMS WordPress, du thème utilisé ainsi que des extensions à leur dernière version ;
- l'optimisation basique de la base de données ;
- la sauvegarde des pages et de la base de données ;

- les mesures préventives qui sembleront nécessaires au PRESTATAIRE afin de garantir la stabilité, la cohérence et la sécurité du site sans avoir à obtenir l'accord préalable du CLIENT.

La maintenance n'inclut pas :

- les modifications ou ajout de pages, articles, textes, images, vidéos, sons, etc... ;
- l'optimisation de la banque d'images : le CLIENT est tenu de supprimer les médias en plusieurs exemplaires qu'il aura lui-même insérées et de vérifier qu'il a correctement nommé chaque média (sans accents) ;
- la résolution de problèmes suite à une mauvaise manipulation du CLIENT ;
- la résolution de problèmes suite à l'ajout d'extensions par le CLIENT ;
- la résolution de problèmes de sécurité de type intrusions malveillante de tiers, vol et détournements éventuels de mots de passe, site hacké ou piraté.

13.2. Modalités d'intervention

Lorsque le contrat de maintenance est souscrit par le CLIENT, le PRESTATAIRE ira visiter au minimum une (1) fois par mois l'espace d'administration de son site internet afin de procéder aux vérifications préventives. Les mises à jour incluses dans la maintenance se feront au moment le plus adéquat, jugé par le PRESTATAIRE et dans l'intérêt du site internet du CLIENT.

13.3. Durée du contrat et reconduction

Le contrat de maintenance est conclu pour une durée de un (1) an et n'est pas reconductible automatiquement à l'échéance de celui-ci. A la fin du contrat, le PRESTATAIRE se réserve le droit de proposer un nouveau devis avec ses nouvelles tarifications ou de ne pas reconduire le contrat. Le CLIENT n'est nullement tenu de reconduire un contrat de maintenance avec le PRESTATAIRE.

Pour procéder à la reconduction du contrat, le PRESTATAIRE notifiera par mail le CLIENT selon la date anniversaire du renouvellement et selon le calendrier suivant :

- 1er rappel : J – 15 jours
- 2ème rappel et fermeture de la maintenance : jour J
- Arrêt de la maintenance : J + 15 jours

Cette notification sera faite par mail uniquement et sera adressée au contact de facturation (adresse de mail à tenir à jour, sous la responsabilité du CLIENT).

Il appartient au CLIENT de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le paiement soit effectivement reçu par le PRESTATAIRE avant expiration du contrat de maintenance précédent.

13.3.1. Évolution tarifaire

Pour les contrats de maintenance et d'hébergement, les tarifs peuvent être révisés librement par le PRESTATAIRE à chaque période de renouvellement. Le CLIENT sera informé du nouveau tarif applicable dans le mail de notification de renouvellement envoyé trente (30) jours avant la date anniversaire du contrat. Le CLIENT sera libre d'accepter cette nouvelle tarification ou de ne pas renouveler le contrat.

13.4. Résiliation du service de maintenance & hébergement

Le contrat de maintenance ne peut être résilié avant l'échéance du terme, à l'initiative de l'une des parties sans le consentement de l'autre partie, sauf en cas de force majeure. En cas de consentement mutuel de résiliation de contrat, le CLIENT ne pourra prétendre au remboursement par le PRESTATAIRE des sommes déjà versées.

13.4.1. Défaut de paiement

A défaut de l'entier paiement du prix du renouvellement fixé dans le tarif, le PRESTATAIRE ne pourra effectuer le renouvellement demandé par le CLIENT. Le CLIENT recevra un mail de notification de fermeture de la maintenance à la date d'anniversaire de celle-ci. L'arrêt définitif de la maintenance interviendra à J + 15 jours selon la date anniversaire du renouvellement et le CLIENT recevra un mail pour l'informer de l'arrêt de la maintenance pour défaut de paiement.

Si le CLIENT souhaitait réactiver la maintenance après J + 15 jours, un supplément pour interruption de service sera appliqué. Le contrat de maintenance sera remis en service, une fois toutes les sommes perçues par le PRESTATAIRE (prix du contrat de maintenance auquel s'ajoutera le supplément pour interruption de service).

13.4.2. Force majeure

En cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 19 des présentes Conditions Générales de Vente, chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat de maintenance.

13.4.3. Non-respect des obligations du CLIENT

Le non-respect par le CLIENT de ses responsabilités stipulées dans l'article 17 des présentes Conditions Générales de Vente, entraînera le droit pour le PRESTATAIRE d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du CLIENT et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat de maintenance, sans préjudice du droit à tous dommages-intérêts auxquels le PRESTATAIRE pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le CLIENT ne pourra prétendre au remboursement par le PRESTATAIRE des sommes déjà versées.

13.4.4. A l'initiative du PRESTATAIRE

Le PRESTATAIRE pourra mettre fin au contrat arrivé à son terme par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve d'un préavis de deux (2) mois avant la

date anniversaire, sans justification à donner et sans droit à indemnités. Le CLIENT ne pourra prétendre au remboursement des sommes déjà versées.

Si le PRESTATAIRE résilie le contrat suite au non-respect des obligations du CLIENT et ayant entraîné préjudice pour le PRESTATAIRE, celui-ci se réserve le droit de poursuivre le CLIENT pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par le PRESTATAIRE.

13.5. Mise à jour des données personnelles

Le CLIENT s'engage à informer le PRESTATAIRE de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, mail ou autre...) au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour le changement de l'adresse mail, dont la modification devra être transmise dans les 48 heures à compter de son utilisation.

13.6. Niveaux de service pour la maintenance

En cas d'anomalie bloquante rendant le site inaccessible, le PRESTATAIRE s'engage à intervenir dans un délai maximal de 8 heures ouvrées suivant le signalement par le CLIENT.

Pour les anomalies non bloquantes, le délai d'intervention est fixé à 48 heures ouvrées.

Ces délais s'entendent du lundi au vendredi, de 8h à 17h, hors jours fériés.

Le signalement doit être effectué exclusivement par mail à l'adresse Sav@https://creer-unsiteweb.fr/ et doit décrire précisément l'anomalie constatée. Les demandes transmises par d'autres canaux (téléphone, messagerie instantanée, réseaux sociaux ou tout autre moyen) ne seront pas prises en compte et n'engageront pas les délais d'intervention du PRESTATAIRE.

13.7. Réversibilité

En cas de résiliation du contrat de maintenance, et sous réserve que le CLIENT soit intégralement à jour de ses paiements, le PRESTATAIRE s'engage à :

- Fournir au CLIENT une sauvegarde complète de son site internet (fichiers et base de données) dans un format standard et exploitable ;
- Communiquer l'ensemble des informations techniques nécessaires à la reprise de la maintenance par un autre prestataire ;
- Assurer une période de transition de 30 jours calendaires, durant laquelle le PRESTATAIRE pourra répondre aux questions techniques du nouveau prestataire désigné par le CLIENT.

Si le CLIENT n'est pas à jour de ses paiements, aucune prestation de réversibilité ne sera

fournie et le PRESTATAIRE se réserve le droit de maintenir le site internet indisponible jusqu'au règlement intégral des sommes dues.

13.8. Évolution technologique

13.8.1. Le PRESTATAIRE s'engage à assurer une veille technologique régulière concernant les outils et technologies utilisés pour la création et la maintenance des sites internet.

13.8.2. Dans le cadre du contrat de maintenance, le PRESTATAIRE informera le CLIENT des évolutions majeures de WordPress, des plugins critiques ou du thème qui pourraient impacter significativement le fonctionnement ou la sécurité du site.

13.8.3. Si des évolutions technologiques majeures rendaient nécessaire une refonte partielle ou totale du site pour garantir sa pérennité (fin de support d'une version majeure de PHP, obsolescence programmée d'un plugin critique ou du thème), le PRESTATAIRE en informera le CLIENT et lui proposera des solutions adaptées.

13.8.4. Les coûts liés à ces adaptations techniques majeures ne sont pas inclus dans le contrat de maintenance standard et feront l'objet d'un devis spécifique.

13.9. Interruptions programmées

Le PRESTATAIRE peut être amené à interrompre temporairement l'accessibilité au site internet pour des raisons de maintenance ou de mise à jour.

Ces interruptions programmées seront, dans la mesure du possible, notifiées au CLIENT par e-mail au minimum 24 heures à l'avance. Cette notification précisera la durée prévisionnelle d'indisponibilité.

Les interruptions programmées seront, dans la mesure du possible, effectuées en dehors des heures de forte affluence, généralement entre 22h et 6h.

Les interruptions programmées et notifiées ne peuvent donner lieu à aucune demande de dédommagement de la part du CLIENT.

ARTICLE 14 – NON-SOUSCRIPTION AU SERVICE DE MAINTENANCE

14.1. Champ d'application

Si un contrat de maintenance n'est pas pris ou reconduit par le CLIENT, la responsabilité du PRESTATAIRE envers le site internet du CLIENT est totalement dérogée.

Les mises à jour du CMS WordPress, du thème et de tout module installé sur le site internet deviennent à la charge du CLIENT. Étant donné que le CLIENT devient le seul

administrateur de son site internet et qu'il peut faire des erreurs, la stabilité du site internet n'est pas garantie dans le temps.

14.2. Licences premium

Le CLIENT devra éventuellement acheter les licences premium du thème et des plugins utilisés pour effectuer lui-même leurs mises à jour d'une part et, pour d'autre part, assurer la compatibilité du thème utilisé avec les dernières versions de WordPress.

14.3. Mots de passe

Une fois le contrat achevé et le site internet mis en ligne, et seulement dans le cas où un contrat de maintenance ne serait pas souscrit, il est recommandé au CLIENT de modifier les mots de passe qui donnent accès à son site. Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas de dommages subis si le CLIENT n'a pas changé ses codes d'accès.

14.4. Intervention suite à problème technique

Si aucun contrat de maintenance n'était souscrit par le CLIENT et en cas de problème technique ultérieur ou si le site devait être installé à nouveau sur le serveur d'hébergement, un nouveau devis sera établi par le PRESTATAIRE pour résoudre et réparer le problème constaté. Le CLIENT sera libre d'accepter ce devis ou de choisir un autre fournisseur.

ARTICLE 15 – GESTION DU SITE PAR LE CLIENT

15.1. Formation à la gestion du site

15.1.1. Formations dédiées

Le PRESTATAIRE propose une formation personnalisée sur les aspects spécifiques de la gestion du site internet à la fin de la période d'engagement. Cette formation d'une durée de deux heures est comprise dans l'offre et le prix payé par Le CLIENT. Des formations supplémentaires feront l'objet de devis spécifiques et seront réalisées en présentiel ou à distance selon les besoins du CLIENT.

15.1.2. Frais de déplacement

Pour toute formation réalisée en présentiel dans les locaux du CLIENT, des frais de déplacement seront facturés en complément selon le barème suivant :

- Déplacement dans le département du VAR (83) : forfait de 70 euros HT
- Déplacement en dehors du département du VAR (83) : 150 euros HT par kilomètre parcouru

- Pour les déplacements nécessitant un hébergement sur place, les frais d'hébergement et de restauration seront facturés au CLIENT sur présentation des justificatifs.

Ces frais seront précisés dans le devis de formation.

15.2. Limites de responsabilité

Le PRESTATAIRE n'a aucune obligation de contrôle sur les modifications apportées sur le site internet par le CLIENT, ou par toute autre personne ne travaillant pas pour le PRESTATAIRE.

Le CLIENT, ou la personne désignée par lui, administrant le site internet par l'ajout de pages, d'articles et de médias est tenu de tenir en bon ordre la bibliothèque de médias. Le CLIENT doit notamment supprimer les images en plusieurs exemplaires ou inutilisées. Afin de pouvoir garantir une bonne stabilité dans les sauvegardes du site internet, le CLIENT prendra notamment garde à ne pas nommer les images avec des accents ou underscore « _ » (tiret du 8). Le CLIENT a une obligation d'auto-contrôle sur les modifications qu'il apporte sur le site internet. Le PRESTATAIRE ne sera en aucun cas responsable de la perte de données suite à une négligence du CLIENT.

En cas de dysfonctionnement du site internet dû à une mauvaise manipulation de la part du CLIENT, le PRESTATAIRE facturera d'office au CLIENT les heures de maintenance qui auront été nécessaires au rétablissement du bon fonctionnement du site.

Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité quant au bon maintien du site internet si le CLIENT réalise lui-même les mises à jour de WordPress, du thème et/ou des plugins utilisés. Si le site internet venait à subir quelque dommage suite à l'intervention du CLIENT, le PRESTATAIRE émettra une facture correspondante aux travaux nécessaires pour le bon rétablissement du site internet.

Le CLIENT qui interviendra sur le code source le fera à ses risques et périls et le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable du dysfonctionnement du site.

Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité dans le cas où les interventions de maintenance devaient s'avérer impossibles à effectuer du fait de la gravité des dommages subits suite aux modifications faites par le CLIENT sur le site internet.

ARTICLE 16 – TARIFS ET PAIEMENT

16.1. Auto-entrepreneur et TVA

Les services du PRESTATAIRE sont soumis à la TVA applicable.

16.2. Champ d'application

En contrepartie des prestations mentionnées dans le devis accepté par le CLIENT, celui-ci

s'engage à payer le PRESTATAIRE du montant des tarifs spécifiés sur le devis. Le CLIENT est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services du PRESTATAIRE.

Les prix des prestations peuvent évoluer à tout moment sauf pour les devis acceptés et retournés au PRESTATAIRE.

Pour les contrats à échéance annuelle de type maintenance, le CLIENT est informé du nouveau tarif dans le 1er mail de notification du renouvellement, envoyé quinze (15) jours avant la date anniversaire. Le CLIENT sera libre de renouveler ou non le contrat.

16.3. Modes de règlement

Le CLIENT professionnel ou non professionnel doit régler le prix selon les spécifications prévues sur le devis, soit par prélèvement SEPA, soit par virement bancaire sur le compte du PRESTATAIRE, soit par chèque libellé au nom du PRESTATAIRE.

Toute contestation ou réserve relative à une facture devra être notifiée au PRESTATAIRE au plus tard dans les cinq (5) jours de sa réception. A défaut, la facture sera considérée comme définitivement acceptée par le CLIENT et la créance correspondante comme incontestable.

16.4. Modalités de paiement

Le devis précise les modalités de paiement qui sont les suivantes :

16.4.1. Réalisation de site internet ou refonte de site

Lors de l'acceptation des services, le CLIENT complètera et signera le devis qui fera office de Bon de commande. Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Acompte de 60% à la commande
- Le solde le jour de la mise en ligne définitive du site internet.

16.4.2. Maintenance

Règlement le premier jour de maintenance, ou par prélèvement mensuel le 5 de chaque mois pour le mois suivant. Il appartient au CLIENT de solliciter le renouvellement de la maintenance de son site internet avec un délai suffisant de sorte que le paiement soit effectivement reçu par le PRESTATAIRE avant expiration de la maintenance précédente. Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera suspension de services suite aux rappels du PRESTATAIRE.

16.4.3. Prestations annexes, devis de « mise à jour »

Règlement à la commande, avant la réalisation du devis correspondant aux travaux.

16.5. Transfert de propriété

Les travaux réalisés restent l'entière propriété du PRESTATAIRE jusqu'au paiement intégral de la facture correspondante. Le transfert de propriété du PRESTATAIRE vers le CLIENT s'effectue à compter du règlement du solde restant dû par le CLIENT.

16.6. Retard de paiement

Tout retard de paiement au-delà de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la facture entraînera de plein droit, conformément à la loi, des pénalités de retard au taux fixe annuel égales à 10% du montant de la facture.

Le point de départ des pénalités de retard est le lendemain de l'échéance.

Le point d'arrivée du calcul des pénalités est constitué par la date du règlement de la facture. Le CLIENT doit procéder au règlement des pénalités de retard en même temps que le règlement de sa facture. Les pénalités de retard sont dues et sont exigibles dès lors que le CLIENT n'a pas procédé au règlement de sa facture à l'échéance. Le PRESTATAIRE n'a pas à informer le CLIENT de l'application et de l'exigibilité des pénalités de retard, celles-ci s'appliquent de plein droit.

Tout CLIENT professionnel en situation de retard de paiement est redevable à l'égard du PRESTATAIRE d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros en plus des pénalités de retard. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de la pénalité forfaitaire, le PRESTATAIRE pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Le PRESTATAIRE se réserve de plein droit la faculté de suspendre les travaux en cours jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution lui soit imputable.

ARTICLE 17 – DÉFAUTS DE PAIEMENT

17.1. Champ d'application

Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le CLIENT au titre du contrat ;
- La suspension immédiate de toutes les prestations en cours jusqu'au complet paiement ;
- L'application, dès le premier jour de retard, de pénalités de retard calculées au taux annuel de 10%, sans qu'un rappel soit nécessaire conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce ;
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, conformément à l'article D. 441-5 du Code de

commerce.

17.2. Procédure de recouvrement

En cas de non-paiement persistant après une mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours, le PRESTATAIRE se réserve le droit de :

- Résilier le contrat de plein droit ;
- Suspendre l'accès au site internet ou le mettre hors ligne ;
- Conserver les acomptes versés à titre de premiers dommages et intérêts ; ● Facturer des frais supplémentaires de remise en service en cas de régularisation ultérieure.

17.3. Refus de nouvelles commandes

En cas de défaut de paiement, le PRESTATAIRE se réserve également le droit de refuser toute nouvelle commande du CLIENT ou de subordonner l'acceptation d'une nouvelle commande au paiement intégral et préalable de celle-ci.

17.4. Frais de recouvrement

En cas de recours à une procédure de recouvrement judiciaire, tous les frais judiciaires et extrajudiciaires, y compris les honoraires d'avocats et d'huissiers, seront à la charge du CLIENT, en plus des intérêts légalement dus.

ARTICLE 18 – RESPONSABILITÉ

18.1. Champ d'application

Seul le CLIENT est dit « responsable » de son site internet et ce dès la mise en ligne. La responsabilité du PRESTATAIRE sera en conséquence entièrement dérogée à partir de la livraison du site internet.

Le CLIENT est propriétaire du site internet et est libre de la gestion du contenu et de l'administration. Le CLIENT déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît en particulier les points suivants : les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels.

Le PRESTATAIRE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, au référencement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site internet.

Le PRESTATAIRE exécutera ses prestations en respectant les règles de l'art en usage dans la profession. Il est expressément spécifié que le PRESTATAIRE n'est pas tenu par une obligation de résultat, mais par un engagement de moyens.

18.2. Contenu du site internet

Le CLIENT est seul responsable des propos et des contenus de son site internet, de l'ensemble des informations communiquées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. En conséquence, le PRESTATAIRE ne serait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Avant de transmettre ou de valider un élément graphique ou textuel au PRESTATAIRE pour la bonne réalisation du contrat, le CLIENT doit s'assurer qu'il dispose de tous les droits de reproduction et d'utilisation de cet élément. Seule la responsabilité du CLIENT est engagée à ce titre.

Le CLIENT est civilement et pénalement responsable de la moralité, du respect des lois et règlements notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles et des droits des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle ainsi que de l'ensemble des données communiquées. Le CLIENT s'engage à respecter les principes universels d'usage de l'Internet.

Le CLIENT s'engage à ne pas proposer de pages, textes, images, sons, vidéos ou autres animations non conformes à la législation française. Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages allant à l'encontre des lois françaises ou internationales ou pouvant nuire à l'image du PRESTATAIRE.

18.3. Légalité

Le CLIENT ne doit pas, de quelque manière que ce soit, par exemple par des bandeaux publicitaires, porter atteinte à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou aux droits des tiers (droit des marques, droit d'auteur, protection des mineurs, protection des bases de données, etc...). Le CLIENT s'engage notamment à ne pas proposer de contenus à caractère pornographique, ni proposer ou laisser proposer des prestations commerciales qui ont un caractère pornographique et/ou érotique ou manifestement illicite ou attentatoire à l'ordre public (violence, incitation à la haine raciale, fourniture de produits ou services strictement prohibés sur le territoire, etc...).

Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité légale et morale si le CLIENT a trompé le PRESTATAIRE quant au futur contenu du site contraire aux bonnes mœurs ou à contenu illégal, que ce soit en cours de mission ou après. Si un CLIENT commande un tel service à l'insu du PRESTATAIRE, le PRESTATAIRE se réserve le droit de divulguer toute information à la police et à la justice. Le CLIENT sera tenu au versement immédiat d'une pénalité contractuelle de 3800 (trois mille huit cents) EUR par violation constatée, ce versement n'étant pas exclusif d'une demande judiciaire de dommages et intérêts. Il est précisé que le CLIENT devra payer autant de fois la pénalité que le nombre de violations éventuellement constatées. Le CLIENT sera tenu d'enlever sans délai toute référence au PRESTATAIRE sur son site internet.

18.4. Préjudices indirects

En aucun cas, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourrait être engagée pour les préjudices indirects, tels que les préjudices financiers ou commerciaux, perte de commandes, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image de marque, perte de bénéficiaires ou de clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système).

Le PRESTATAIRE ne saurait être tenu pour responsable d'éventuelles pertes d'exploitation résultant d'une indisponibilité temporaire ou permanente, partielle ou totale d'une boutique de commerce électronique.

18.5. Informations légales

La responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait en aucun cas être engagée en cas de non respect par le CLIENT des autorisations légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne le traitement des données.

La rédaction de « mentions légales », de « conditions d'utilisation », de « conditions générales de ventes » (...), au même titre que tout contenu ne rentre pas dans le cadre du contrat. En aucun cas, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être engagée pour défaillance ou manquement de mise en ligne de contenu à caractère contractuel par le CLIENT.

18.6. Protection des données

Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du CLIENT ; de vol et détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT ; de contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT (il est rappelé que la protection de ceux-ci incombe au CLIENT) ; de dommages que pourraient subir les équipements du CLIENT, le PRESTATAIRE n'ayant aucune intervention à faire sur ceux-ci.

18.7. Interruption pour maintenance

Dans le cadre d'un service de maintenance, le PRESTATAIRE se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité au site internet sans droit à indemnités. Cependant, le PRESTATAIRE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour minimiser ce type d'interruption. Le PRESTATAIRE est non responsable de la perte de revenus due à une interruption ou une défaillance de service.

18.8. Limites de responsabilité : thème et plugins

18.8.1.

Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'un thème premium ou

gratuit qui ne serait plus développé par la suite et qui serait devenu incompatible avec la dernière version de WordPress. Dans ce cas précis, la maintenance du thème ne pourra plus se faire par le PRESTATAIRE, sans droit à indemnités. En tout état de cause, le PRESTATAIRE pourra proposer au CLIENT un nouveau devis pour l'installation d'un autre thème.

18.8.2.

Les réalisations du PRESTATAIRE utilisent des logiciels développés par des tiers tel que WordPress, des plugins, un thème gratuit ou premium. En aucun cas, le PRESTATAIRE ne peut être tenu pour responsable des anomalies, bugs ou dysfonctionnement des ces outils qui demeurent sous la responsabilité de leurs auteurs, pas plus que des services éventuellement associés (réseaux sociaux, etc...). La mise à jour de WordPress, du thème et des modules sont sous la responsabilité du CLIENT, sauf si celui-ci a souscrit un contrat de maintenance.

18.8.3.

Le PRESTATAIRE prend à sa charge les premiers frais inhérents au thème et aux plugins premium sous licence payante. Le renouvellement de ces licences est normalement inclus dans le cadre d'un contrat de maintenance annuel, exception faite de modifications ultérieures des conditions de vente du fournisseur du thème ou du plugin, engendrant une augmentation excessive des frais d'abonnement annuel. Dans ces conditions, le PRESTATAIRE ne renouvellera pas la licence concernée et ne pourra être tenu pour responsable. Le CLIENT, prévenu par le PRESTATAIRE des modifications de vente du fournisseur, sera seul responsable de renouveler à ses frais la ou les licences. En tout état de cause, le PRESTATAIRE pourra proposer au CLIENT un nouveau devis pour l'installation d'un autre thème ou plugin.

18.9. Limites de responsabilité : Internet et FAI

Le PRESTATAIRE ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement. Cependant le PRESTATAIRE s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données du CLIENT dans la limite de son champ d'action. Il s'agit ici d'une obligation de moyens et non de résultats.

Le PRESTATAIRE ne serait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation du CLIENT et/ou d'une défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, le PRESTATAIRE informe le CLIENT que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

18.10. Dommages et intérêts

Le CLIENT s'engage à prendre à sa charge toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre le PRESTATAIRE et qui se

rattacherait aux obligations mises à la charge du CLIENT au titre du présent contrat.

En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge du PRESTATAIRE, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le CLIENT au PRESTATAIRE pour la période considérée ou facturées au CLIENT par le PRESTATAIRE ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité du PRESTATAIRE a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

ARTICLE 19 – INCAPACITE DE TRAVAIL

Le PRESTATAIRE se doit d'avertir le CLIENT dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le PRESTATAIRE se réserve le droit rompre les contrats en cours, et/ou modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le CLIENT le versement d'indemnités.

ARTICLE 20 – FORCE MAJEURE

20.1. Champ d'application

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

20.2. Cas de force majeure et responsabilités

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence et les tribunaux français.

En aucun cas, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être recherchée en cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence et les tribunaux français, événement ou incident indépendant de la volonté du PRESTATAIRE.

Constitue un cas de force majeure tout événement hors de contrôle, inévitable et indépendant de la volonté des parties dont le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, panne d'électricité, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes au CLIENT...

ARTICLE 21 – CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à conserver confidentiels, pendant la durée du contrat et après son expiration, l'ensemble des informations, documents, savoir-faire, base de données, mots de passe et codes confidentiels en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

ARTICLE 22 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

22.1. Réserve de propriété

Le site internet reste l'entière propriété du PRESTATAIRE jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues au titre du contrat.

22.2. Responsabilité d'utilisation

Nonobstant cette réserve de propriété, le CLIENT est responsable de l'utilisation du site internet dès sa mise en ligne, y compris pendant la période précédant le paiement intégral.

22.3. Droits cédés après paiement

Après paiement intégral, le PRESTATAIRE cède au CLIENT, de manière exclusive, pour la durée légale des droits d'auteur et pour le monde entier, les droits d'exploitation sur les créations réalisées pour le CLIENT, comprenant :

- Le droit de reproduction sur tous supports connus ou inconnus à ce jour ;
- Le droit de représentation par tous procédés ;
- Le droit d'adaptation, de modification et d'évolution ;
- Le droit d'utilisation à toutes fins.

22.4. Droit de référencement

Le PRESTATAIRE conserve le droit de présenter les créations réalisées dans le cadre de la promotion de ses activités, sauf mention contraire écrite du CLIENT.

22.5. Composants techniques

Les composants techniques standards utilisés par le PRESTATAIRE (thèmes, plugins, frameworks, bibliothèques) restent soumis à leurs licences respectives.

ARTICLE 23 – NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL

23.1. Engagement de non-sollicitation

Le CLIENT s'interdit expressément, sauf autorisation écrite préalable du PRESTATAIRE, de solliciter en vue d'une embauche, ou d'embaucher directement ou indirectement, tout

membre du personnel ou sous-traitant du PRESTATAIRE ayant participé à l'exécution du contrat.

23.2. Durée de l'engagement

Cette renonciation est valable pendant la durée du présent contrat et pendant une période de douze (12) mois suivant sa cessation, quelle qu'en soit la cause.

23.3. Indemnité

En cas de non-respect de cette clause, le CLIENT sera tenu de payer immédiatement au PRESTATAIRE, à titre de clause pénale, une indemnité forfaitaire d'un montant égal à douze (12) mois du dernier salaire brut mensuel ou des derniers honoraires mensuels de la personne sollicitée ou embauchée, sans préjudice du droit pour le PRESTATAIRE de demander des dommages-intérêts supplémentaires si le préjudice subi excède ce montant.

ARTICLE 24 – PROCÉDURE DE VALIDATION DES LIVRABLES

24.1. Phases de validation

La validation du site internet se déroule en deux phases distinctes :

- La validation de la première version (V1)
- La validation finale (VF) avant mise en ligne

24.2. Validation de la V1

Le PRESTATAIRE soumet au CLIENT une première version (V1) du site pour validation. Le CLIENT dispose d'un délai de sept (7) jours calendaires pour communiquer ses observations. En l'absence de retour dans ce délai, la V1 sera considérée comme tacitement acceptée.

24.3. Validation finale

La validation finale (VF) est matérialisée par la signature d'un bon de livraison par le CLIENT. Après cette signature, le site est considéré comme définitivement livré et accepté.

24.4. Délai de recours

Après la mise en ligne, le CLIENT dispose d'un délai de sept (7) jours calendaires pour signaler d'éventuelles anomalies conformément à l'article 12 des présentes CGV. Passé ce délai, la version livrée est réputée définitivement acceptée et toute modification ultérieure fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

24.5. Refus de livraison

Le refus de livraison doit être motivé par des anomalies significatives par rapport au cahier

des charges initial ou au devis accepté. Les préférences esthétiques subjectives ne constituent pas un motif valable de refus de livraison si les éléments livrés sont conformes aux spécifications techniques convenues.

ARTICLE 25 – RÉSILIATION ANTICIPÉE

25.1. Procédure de résiliation

En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations contractuelles, l'autre partie pourra, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours, résilier de plein droit le présent contrat.

25.2. Conséquences financières

En cas de résiliation anticipée du contrat, quelle qu'en soit la cause, le CLIENT reste tenu de payer l'intégralité des sommes dues jusqu'au terme initialement prévu du contrat. Cette obligation de paiement s'applique tant aux prestations de création de site internet qu'aux contrats de maintenance et d'hébergement.

25.3. Non-remboursement

La résiliation n'entraîne aucun remboursement des sommes déjà versées par le CLIENT, qui restent acquises au PRESTATAIRE.

ARTICLE 26 – MODALITÉS DE FINANCEMENT PAR LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

26.1. Location avec option d'achat (LOA)

En alternative au paiement direct, le PRESTATAIRE propose au CLIENT une solution de location avec option d'achat (LOA) pour le financement de son site internet via son partenaire LOCAM.

26.2. Conditions d'éligibilité

L'accès à cette solution de financement est soumis à l'acceptation du dossier du CLIENT par les organismes de financement partenaires du PRESTATAIRE ou, le cas échéant, par le PRESTATAIRE lui-même.

26.3. Inclusion de l'hébergement et de la maintenance

Dans le cadre d'une LOA, les services d'hébergement et de maintenance du site internet sont obligatoirement inclus pendant toute la durée du contrat de location. Ces services sont indissociables de l'offre de location et ne peuvent faire l'objet d'une

renonciation par le CLIENT.

26.4. Contrat spécifique

En cas de recours à la LOA, un contrat spécifique de location avec option d'achat sera établi entre le CLIENT et l'organisme financeur ou le PRESTATAIRE selon le cas. Ce contrat définira les conditions particulières de la location (durée, montant des loyers, valeur de l'option d'achat, etc.).

26.5. Prévalence des CGV du bailleur

Dans le cas où le site internet est financé par un organisme de crédit-bail tiers, les conditions générales de vente de cet organisme prévaudront sur les présentes CGV pour les aspects relatifs au financement et aux modalités de paiement.

26.6. Défaut de paiement

Le défaut de paiement d'une seule échéance à sa date d'exigibilité rendra immédiatement exigible la totalité des loyers restant dus jusqu'au terme du contrat, sans mise en demeure préalable. Cette clause est essentielle à l'équilibre économique du contrat et constitue une condition déterminante sans laquelle le PRESTATAIRE n'aurait pas contracté.

26.7. Résiliation anticipée

En cas de résiliation anticipée du contrat de LOA, pour quelque cause que ce soit, la totalité des loyers restant dus jusqu'au terme initialement prévu devient immédiatement exigible, sans possibilité de réduction ou d'échelonnement.

26.8. Option d'achat et reconduction

Pour exercer l'option d'achat à l'issue de la période d'engagement initial, le CLIENT doit notifier sa décision au PRESTATAIRE par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois (3) mois avant la date de fin du contrat. En l'absence de notification dans ce délai, le contrat de location se renouvellera automatiquement pour une période de douze (12) mois aux mêmes conditions, sauf modification tarifaire communiquée au CLIENT au moins trente (30) jours avant la date de reconduction.

26.9. Réserve de propriété

Dans le cadre d'une LOA, le site internet reste la propriété du bailleur (organisme financeur ou PRESTATAIRE) jusqu'à l'exercice éventuel de l'option d'achat par le CLIENT et son paiement intégral.

ARTICLE 27 – SOUS-TRAITANCE

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations à des

professionnels qualifiés. Le PRESTATAIRE demeure l'interlocuteur unique du CLIENT et reste garant du niveau de qualité des prestations réalisées. Le CLIENT autorise le PRESTATAIRE à transmettre les éléments nécessaires à la réalisation des prestations aux sous-traitants sélectionnés.

ARTICLE 28 – DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La loi française est seule applicable aux présentes Conditions Générales de Vente. En cas de litige survenant à l'occasion du contrat, tout différent lié à son interprétation, son exécution ou sa validité, et éventuellement après une tentative de recherche d'une solution amiable, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Fréjus (83).

Le, à

**Signature du Prestataire
précédée de la mention "bon pour accord"**

**Signature du Client
précédée de la mention "bon pour accord"**

Coupon de Rétractation

À l'attention de :

- Nom de votre société :
 - Adresse postale :
 - Adresse e-mail :
-

OBJET : ANNULATION DE MA COMMANDE

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

- Nature de la prestation : Création de site internet (Offre de location financière)
- Référence du devis / Bon de commande n° : _____
- Commandé le :

Coordonnées du client :

- Nom / Raison Sociale : _____
 - **Adresse du client :**
-
-

Signature du client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : ___ / ___ / ___